

ROMANCHE

LE JOURNAL DE NOS RIVIÈRES N° 2 • FÉVRIER 2015

CONTRAT
de RIVIÈRE

Romanche

RAPPEL P 2

RENDEZ-VOUS
EN TERRAIN CONNU P 3

ASSAINISSEMENT P 6

INONDATIONS P 7

RIVIÈRES P 8

FICHE FLORE P 9

EAU POTABLE P 10

COMMUNICATION P 11



▲ Le plateau du Taillefer

Édito

Les zones humides : un écrin de la biodiversité au capital inestimable

Chacun connaît l'image des crues du Nil, qui apportaient à l'ancienne Égypte la prospérité, grâce au précieux limon. Cet exemple illustre bien le caractère des milieux humides, situés au contact des eaux et de la terre, vivant au rythme des cycles hydrologiques et écologiques, et permettant le développement des civilisations. Après avoir rejeté, ou tout au moins

oublié, l'intérêt de ces écosystèmes depuis le 19^e siècle, on redécouvre leurs richesses depuis quelques décennies. Les milieux humides rendent de nombreux services : épuration de l'eau, atténuation des crues, ou soutien d'étiage. Ils abritent d'innombrables espèces de plantes et d'animaux remarquables. De nombreux oiseaux, batraciens, poissons en dépendent. Enfin, les milieux humides fournissent

des biens précieux à l'homme : de l'eau et des produits alimentaires. Le bassin versant de la Romanche renferme une richesse de milieux humides des plus variés : landes, prairies, forêts humides, mares ou encore marais constituent un capital inestimable que collectivement nous devons prendre en considération et protéger.

Gilles Strappazon,
Président du comité de rivière Romanche

LE CONTRAT DE RIVIÈRE ROMANCHE

KÉSAKO ?

Si vous avez raté notre première lettre d'information, voici un résumé du dernier épisode...

Le contrat de rivière Romanche est un programme d'actions, élaboré avec tous les acteurs de l'eau, sur la période 2013-2019, pour :

L'ÉQUIPE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Deux chargées de missions, Maud Balme-Debionne et Lucille Delacour, travaillent à la mise en œuvre des actions du contrat, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, la Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche, l'Europe, l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil général des Hautes-Alpes.



LE COMITÉ DE RIVIÈRE

C'est l'instance qui veille au bon fonctionnement du contrat de rivière.

Cela représente environ 110 participants.

À la suite des élections municipales de mars 2014, le comité de rivière a été renouvelé. Composés d'élus, d'usagers, de membres d'associations et de représentants de l'État, il a réélu Gilles Strappazon, maire de St-Barthélemy de Séchilienne, conseiller général de l'Isère, comme président.

LE SACO

Le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans est la structure porteuse du contrat de rivière Romanche.



19 M€

Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable

47 M€

Améliorer la qualité de l'eau

Renforcer la gestion locale de l'eau

3 M€

Gérer les risques inondation

26 M€

Préserver et restaurer les milieux aquatiques

14 M€

En bref :

150 actions

60 maîtres d'ouvrage

109 M€ d'investissements sur la Romanche et ses affluents



RENDEZ-VOUS

▲ Tourbière du Rif Nel – Huez

EN TERRAIN CONNU

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Selon le Code de l'Environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui poussent en milieu humide) ».

Les lacs, mares, tourbières ou bordures de cours d'eau sont considérés comme des zones humides. En l'absence de plantes ou d'éléments visibles, ce sont les propriétés du sol qui permettent de définir le caractère humide d'un secteur.

Les zones humides nous rendent de nombreux services (hydraulique, biologique, socio-économique) : elles participent à l'épuration de l'eau, à l'atténuation des crues en stockant de grosses quantités d'eau ou à l'inverse, soutiennent les cours d'eau en période de sécheresse. Véritable

carrefour de biodiversité, on y trouve un développement extraordinaire de vie. Enfin, lieux de détente et de loisirs, elles sont au cœur de notre vie sociale et culturelle. L'ensemble de ces propriétés leur confère une valeur patrimoniale reconnue.

Pourtant, au cours du dernier siècle, plus de la moitié des milieux humides ont été détruits en France. Ces milieux sont encore menacés en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou encore des pollutions... Il est urgent d'agir !

Les zones humides sont au cœur de notre contrat de rivière et du SAGE* Drac Romanche. Des actions de restauration, de protection, de gestion ou de sensibilisation sont mises en œuvre pour protéger ces milieux remarquables.

Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le Code de l'Environnement. Tous les travaux ayant un effet sur ces milieux sont soumis à autori-

sation ou déclaration. La destruction de zones humides sans autorisation est susceptible de poursuites et sanctions pénales et entraîne la mise en œuvre de mesures compensatoires.

LES TOURBIÈRES

La spécificité du bassin versant de la Romanche

La tourbière est une zone humide particulière. Il s'agit d'un milieu gorgé en permanence d'une eau stagnante et pauvre en oxygène. Ces conditions particulières ne permettent pas aux micro-organismes responsables de la dégradation des végétaux (champignons, bactéries) de vivre. La litière végétale s'accumule donc lentement sans se dégrader. C'est la **tourbe**. Elles peuvent grandir de 0,2 à 1 mm par an.

*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

BONNE FÊTE LES ZONES HUMIDES !

Chaque année, la journée mondiale des zones humides est célébrée le 2 février. Cela peut être l'occasion de découvrir les zones humides à proximité de chez vous...

LE BASSIN VERSANT

Plateau du Taillefer

ENS du Marais
Vieille Morte

Plan d'eau naturel

Lac mort

- Zone humide
- Tourbière

LA ROMANCHE

SURFACE DU BASSIN VERSANT

1 220 km²

PART DE ZONES HUMIDES

environ 4%

DE LA ROMANCHE :

LES ZONES HUMIDES



LA ROMANCHE

Le conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir a passé au peigne fin les 1220 km² du bassin versant de la Romanche, pour inventorier les zones humides de plus d'un hectare.

La définition d'une zone humide est très large. Afin de décrire les milieux humides plus précisément et d'assurer une cohérence des données à l'échelle nationale, une méthodologie particulière a été mise en place pour cet inventaire.

L'application de la méthodologie donne les résultats présentés sur la carte.

Pour plus d'informations
Rendez-vous sur le site
www.cen-isere.org

UN CHANTIER DE PLUS LE LONG DE LA RD1091

UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SORT DE TERRE

Lorsqu'on emprunte la route départementale 1091 qui mène en Oisans, l'œil est attiré par plusieurs grands chantiers : les travaux de lutte contre les crues de la Romanche réalisés par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), la déviation des Ruines de Séchilienne entreprise par le Conseil général de l'Isère, et quelques virages plus haut, le projet Romanche-Gavet d'EDF... Entre les

deux, des grues sont également à l'action depuis le printemps 2014, sur la commune de Livet-et-Gavet. Sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans, les engins œuvrent à la construction de la station d'épuration de la Basse Romanche. Cette station permettra de traiter les eaux usées des habitants de la Morte, Saint Barthélemy de Séchilienne, Séchilienne

et Livet-et-Gavet, qui sont actuellement rejetées dans la Romanche sans aucun traitement. L'installation est dimensionnée pour 9400 équivalents habitants en pointe, notamment l'hiver, quand la station de ski de l'Alpe du Grand Serre est ouverte, et 4000 équivalents habitants en basse saison.



Au coeur de l'installation

Les eaux usées sont amenées à la station d'épuration via des réseaux d'assainissement de transit. Afin d'être transformées en eau propre et rejetées à la Romanche, elles doivent subir différentes étapes de traitement.

- 1 **Prétraitement** : élimination des matières en suspension (déchets grossiers, sables, papiers) et des graisses.
- 2 **Traitement biologique** : les eaux arrivent dans un bassin où sont développées des cultures de micro-organismes. Les impuretés sont alors digérées par ces êtres vivants microscopiques et transformées en boues. On reproduit ici l'auto-épuration naturelle que l'on peut observer dans les rivières. À la suite de ce traitement, la décantation secondaire permet de recueillir, sous forme de boues, les matières polluantes agglomérées par les micro-organismes. L'eau traitée après désinfection est ensuite rejetée dans la Romanche.
- 3 **Traitement des boues** : les boues sont déshydratées puis évacuées du site. Elles serviront ensuite à élaborer du compost, qui sera valorisé en agriculture.

DÉBUT DES TRAVAUX

printemps 2014

MISE EN SERVICE

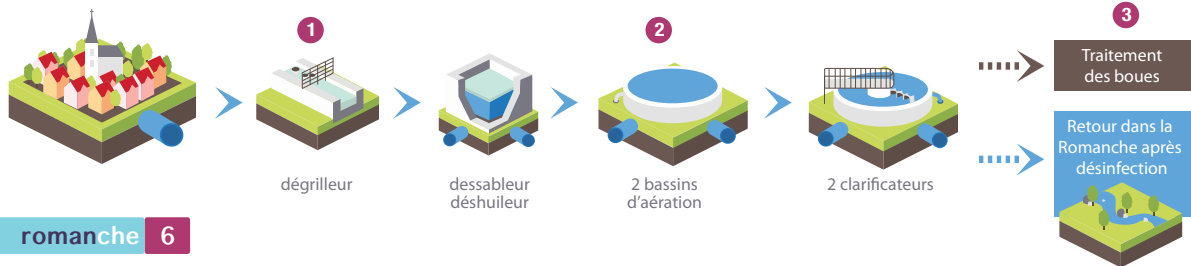
été 2015

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

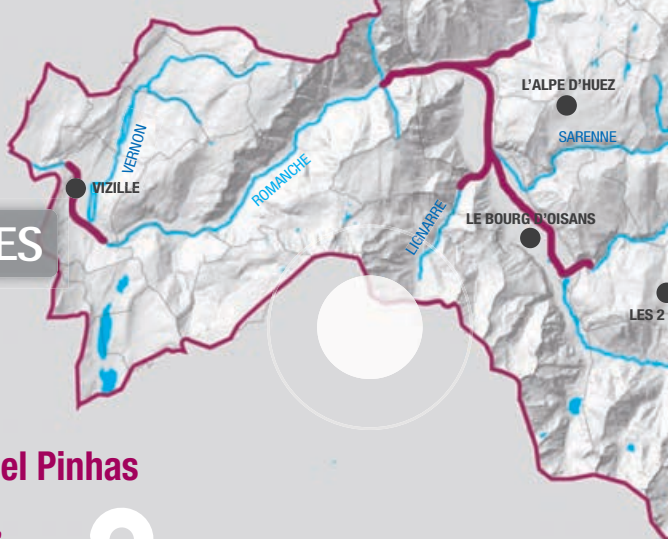
4,2 M€ HT

FINANCEURS

SACO, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil général de l'Isère



L'ADIDR

LE GESTIONNAIRE DES DIGUES
DE NOTRE TERRITOIRE

Questions à Michel Pinhas

directeur de l'ADIDR
(Association Départementale
Isère Drac Romanche)



Techniquement, qu'est-ce qu'une digue ?

Les digues sont des ouvrages « de protection contre les inondations, généralement longitudinaux aux cours d'eau ». Ce sont des ouvrages en surélévation par rapport au terrain naturel qui ont pour objectif de contenir les crues et donc d'empêcher les inondations en arrière des digues. En tant qu'ouvrages de protection, les digues font l'objet de législations particulières (entretien, servitudes...) et leur bon entretien est contrôlé par les services de l'État.

Y a-t-il une différence entre une digue et un remblai ?

Oui. Une digue est construite dans le but de protéger des populations et des biens. Elle est dimensionnée pour protéger contre une crue spécifique (centennale par exemple) selon des règles de construction bien strictes. Elle doit faire l'objet d'une surveillance et d'un entretien tout au long de « sa vie ». Certains remblais ou d'autres ouvrages ont l'impact hydraulique d'une digue sans en avoir la vocation première. Aujourd'hui ces remblais doivent, soit être retirés, soit subir des travaux pour devenir des digues au sens de la réglementation.

Quel est le rôle de l'ADIDR ?

L'ADIDR est un établissement public qui assure, depuis plus de 75 ans, la surveillance et l'entretien des digues situées sur son territoire de compétences (Isère, Drac et Romanche soit 220 km d'endiguements). Du côté « Romanche », il s'agit des digues de la Romanche, de l'Eau d'Olle et de la Lignarre. In fine, elle aura la gestion des digues réalisée par le SYMBHI.

Concrètement notre mission consiste à surveiller nos ouvrages par des tournées bimensuelles et à réaliser des examens et des études visant à s'assurer du niveau de sécurité des ouvrages. Nous réalisons aussi des travaux d'entretien de la végétation et de réparation. Nous pouvons aussi être amenés, comme ce sera bientôt le cas sur les digues de l'Eau d'Olle, à réaliser des travaux de plus grande envergure visant à offrir un meilleur niveau de protection pour la population présente derrière les endiguements.

Les communes ont un rôle à jouer dans la surveillance en cas de crue.

L'ADIDR assure une surveillance mais, vu l'étendue de son territoire et le personnel mobilisable, elle souhaite développer une collaboration avec les communes. L'ADIDR a en effet besoin de relais locaux pour la surveillance des ouvrages et éventuellement le déclenchement des alertes dans la plaine de l'Oisans. Une réflexion est en cours avec les services de l'État et les communes pour définir la future architecture de cette collaboration.

Pour  de renseignements
connectez-vous sur le site
www.isere-drac-romanche.fr

DES ENVAHISSEURS DISCRETS

MAIS CORIACES

Invasion : arrivée massive d'animaux ou d'insectes nuisibles (*Dictionnaire Larousse*).

Aujourd'hui cette définition ne s'applique plus seulement aux animaux mais peut être étendue aux plantes. Une plante est considérée comme envahissante lorsqu'elle prolifère massivement dans un milieu et finit par le modifier. Souvent très résistantes et extrêmement compétitives, elles colonisent d'immenses surfaces et sont presque impossibles à éradiquer. Parmi les plus « célèbres », on trouve la Renouée du Japon, l'Ambrosie ou le Buddleia de David (ou arbre à papillons).

Aujourd'hui, il est important de lutter contre la prolifération de ces plantes. Les méthodes de traitement sont encore à l'étude et les essais et retours d'expériences sont nécessaires.

2 NOTIONS
DISTINCTES

Invasif

Cette notion se rapporte à une espèce qui provient d'une zone géographique éloignée et qui a été importée. Son introduction dans nos régions implique une intervention humaine (volontaire ou non).

Envahissant

Une espèce **envahissante** se multiplie sans frein dans un milieu.

1%

des espèces **invasives** deviennent **envahissantes** et donc néfastes.

Un premier chantier
en cours au Freney d'Oisans

Sur le bassin versant de la Romanche, un premier chantier est en cours sur la commune du Freney d'Oisans.

Les espèces ciblées pour ce chantier sont la Renouée et le Buddleia. Des plants ont été inventoriés le long de la Romanche dans le centre du village. La technique de lutte employée est la fauche manuelle répétitive : on cherche à épuiser la plante en réalisant plusieurs coupes rapprochées dans le temps. 5 passages successifs sont programmés entre octobre 2014 et août 2015. Les plants de Buddleia seront broyés et laissés sur place. Ceux de Renouées incinérés. Parallèlement des saules seront plantés sur les berges, pour faire jouer la compétition et accélérer la régression des plantes.

Ce chantier, réalisé par l'entreprise Arbre-Haie-Forêt (Voiron), est financé par la commune du Freney, le SACO, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Rhône-Alpes.

Si vous avez connaissance de l'existence de foyers de plantes invasives sur votre commune, ou si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ces plantes, n'hésitez pas à **NOUS CONTACTER.**

LE ROSSOLIS

À FEUILLES RONDES

DROSELA ROTUNDIFOLIA

Nom :ROSSOLIS À FEUILLES RONDES

Classe :EQUISETOPSIDA

Ordre :CARYOPHYLLACÉES

Famille :DROSÉRACÉES

Le Rossolis à feuilles rondes, plus communément appelé Drosera, est une petite plante carnivore, vivant dans des milieux humides, pauvres et acides. On la trouve généralement dans les landes, marais et **tourbières**.

Cette petite plante pousse à même le sol et est composée de feuilles arrondies recouvertes de poils. A l'extrémité des feuilles, une glande produit un liquide collant, véritable piège à insectes. La stratégie de capture est comparable à celle des papiers tue-mouche. La proie, attirée par la brillance de la fleur, vient se poser sur une des feuilles et se retrouve piégée.

En essayant de se libérer, elle va s'engluier de plus en plus pendant que les poils alentours, tels des tentacules, vont lentement refermer leur emprise. Elle sera digérée en quelques jours. Les insectes apportent à la Drosera les éléments nutritifs qu'il manque dans le milieu dans lequel elle vit.

Cette espèce est protégée au niveau national.

Sur le bassin versant de la Romanche, la Drosera est notamment présente dans la réserve naturelle du Luitel et sur le plateau du Taillefer.



VRAI OU FAUX ?

Est-ce que l'étude des tourbières permet de reconstituer le climat du passé ?

✓ **C'est VRAI !**

Chaque année, les pollens se déposent à la surface des tourbières et sont emprisonnés dans la tourbe. On peut retirer aujourd'hui des cylindres, ou carottes, de tourbe jusqu'au fond des tourbières dont certaines atteignent 8 mètres d'épaisseur. Les pollens extraits de chaque niveau, même les plus anciens, sont très bien conservés et sont facilement identifiables. En les comptant, on a une idée de l'abondance de chaque espèce dans le paysage à un moment donné. Pour chaque période, on peut alors reconstituer la végétation en place et en déduire le climat régnant sur le site à l'époque.



UN CAPTAGE D'EAU POTABLE

ÇA SE PROTÈGE !



Savez-vous d'où provient l'eau de votre robinet ?

Sur l'ensemble du bassin versant de la Romanche, l'eau potable émane de plus d'une centaine de points différents, appelés captages. Ces dispositifs prélèvent l'eau soit à partir de sources de montagne, de nappes d'eaux souterraines, ou de lacs. Suivant le lieu de votre habitation, l'eau potable peut parcourir de nombreux kilomètres entre le captage et votre robinet. Mais quelle que soit sa provenance, toutes les mesures sont prises pour que l'eau distribuée réponde aux normes de qualité préconisées par la législation française et européenne.

Comment protéger les captages ?

Des périmètres de protection doivent être mis en place autour des points de captage pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau et ainsi garantir leur protection, principalement vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles. Des exemples ? Un animal sauvage mort à proximité d'un captage, un camion transportant des hydrocarbures se renversant... Toutes les activités susceptibles de générer des pollutions doivent être contrôlées.

Cette démarche de protection des captages est une obligation réglementaire, déjà mise en œuvre par la majorité des collectivités locales.



UN EXEMPLE EN ALTITUDE

La commune de **Saint-Christophe-en-Oisans** a engagé en septembre 2014 la procédure de mise en place des périmètres de protection. Ce sont 8 captages, situés entre 1280 et 1900 mètres d'altitude qu'il va falloir étudier au peigne fin. Avis aux hydrogéologues sportifs !

L'ENVIRONNEMENT

C'EST PAS QUE POUR LES GRANDS !

« Où va l'eau que l'on salit à la maison ? Comment est-elle nettoyée ? Peut-on boire n'importe quelle eau ? » C'est à ces questions qu'a répondu Lucille Delacour lors d'une animation réalisée en juin à l'école élémentaire de La Grave.

La classe de GS/CP* de M^{me} Jaffrès a travaillé tout au long de l'année scolaire 2013/2014 sur le thème de la Romanche. Lecture de paysage, cycle de l'eau, économies d'eau... les thèmes abordés étaient variés.

Pour compléter les interventions, la technicienne du contrat de rivière est venue expliquer les principes de l'assainissement et le fonctionnement d'une station d'épuration. Et rien de tel qu'une petite expérience pour comprendre tout ça. Première étape : salir de l'eau. Pour cela les idées ne manquent pas. Terre, papier, herbe, savon et même peinture... les petites mains s'en donnent à cœur joie. Mais ensuite il faut tout nettoyer ! C'est le rôle de la station d'épuration.

Pour illustrer son fonctionnement, un filtre est recréé en classe. On commence par verser l'eau dans un tamis pour se débarrasser des plus gros déchets. Elle passe ensuite dans une succession de matériaux plus ou moins fins : gravier, sable, coton. À la sortie l'eau est presque totalement claire. Mais attention elle n'est pas encore bonne à boire. C'est la rivière qui terminera ce travail d'épuration.

*Grande Section/Cours Préparatoire

Des animations gratuites pour les écoles

Les élus du contrat de rivière, conscients que l'éducation à l'environnement passe aussi par les enfants, ont inscrit la sensibilisation des scolaires comme une priorité. A partir de la rentrée scolaire 2014, une quinzaine de classes pourront bénéficier, chaque année, d'animations sur le thème de l'eau. Ces interventions, destinées aux écoles primaires, seront réalisées par des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement (Drac Nature, Fédération de Pêche, Parc National des Écrins, Ligue pour la Protection des Oiseaux...) et seront totalement gratuites.

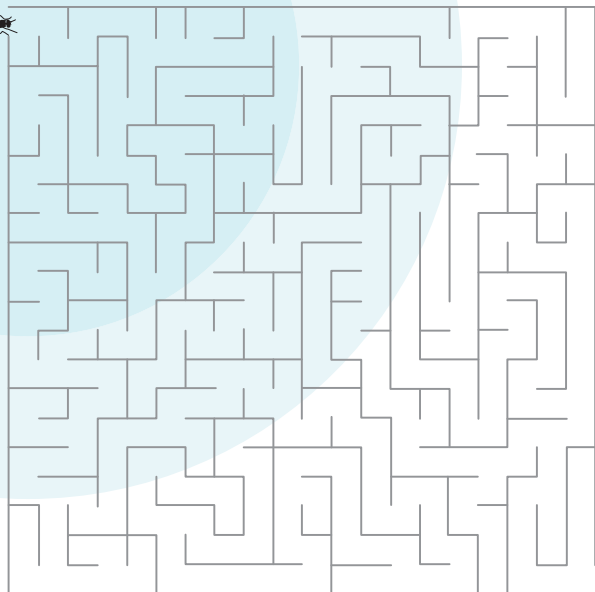
Cette année, des classes de Bourg d'Oisans, Auris, La Grave, Cholonge, Vaulnaveys-le-Bas, La Garde-en-Oisans et Auris-en-Oisans bénéficient de ce programme.



Pour  de renseignements
une plaquette
est téléchargeable sur le site
www.drac-romanche.com
Pédagogie > Animations
scolaires



Aide la mouche à échapper à la Drosera.



Vérifiez vos réponses

sur le site www.drac-romanche.com puis **Pédagogie > Lettres Infos**

Et trouvez d'autres informations sur le contrat de rivière Romanche



Concours Photo

Bravo et merci à **M. Fabrice Guerber** pour les superbes photos qu'il nous a envoyées !

Continuez à nous envoyer vos plus belles photos prises sur le bassin versant de la Romanche en indiquant vos coordonnées et le lieu de la prise de vue. Vous serez peut-être publiés dans la prochaine lettre.

Pour nous contacter :

Maud Balme-Debionne m.balme@ccoisans.fr

Lucille Delacour l.delacour@ccoisans.fr

Contrat de rivière Romanche / SACO

2, chemin Château Gagnière BP50 - 38520 Bourg d'Oisans

Tél : 04 76 11 20 44



Les communes du contrat de rivière Romanche

- Allemont
- Auris
- Besse
- Le Bourg-d'Oisans
- Brié-et-Angonnes
- Champ-sur-Drac
- Chamrousse
- Cholonge
- Clavans-en-Haut-Oisans
- Le Freney-d'Oisans
- La Garde
- Huez
- Jarrie
- Laffrey
- Livet-et-Gavet
- Mizoën
- Montchaboud
- Mont-de-Lans
- La Morte
- Notre-Dame-de-Mésage
- Ornon
- Oulles
- Oz-en-Oisans
- Saint-Barthélemy-de-Séchilienne
- Saint-Christophe-en-Oisans
- Saint-Pierre-de-Mésage
- Saint-Théoffrey
- Séchilienne
- Vaujany
- Vaulnaveys-le-Bas
- Vaulnaveys-le-Haut
- Venosc
- Villard-Notre-Dame
- Villard-Reculas
- Villard-Reymond
- Vizille
- La Grave
- Villar d'Arène
- Saint-Colomban-des-Villards
- Saint-Sorlin-d'Arves

ROMANCHE publication du Contrat de rivière Romanche - Tirage : 18 000 ex. N°2 Février 2015

Directeur de la publication :
Gilles Strappazon,
Président du Comité de
rivière Romanche

Éditeur : Contrat de rivière
Romanche
Rédaction : Maud Balme-Debionne,
Lucille Delacour

Mise en page : polartgraphic.fr
Maquette : J'articule
Impression : Imprimerie
des Eaux-Clares
Images : CRR, Fabrice Guerber

